



**Rubrique:** Faillites

**Sous-rubrique:** Publication de faillite/appeal aux créanciers

**Date de publication:** SHAB - 08.03.2019

**Numéro de publication:** KK02-0000003572

**Canton:** NE

**Entité de publication:**

Office des faillites du canton de Neuchâtel, rue de l'Epervier  
4, 2053 Cernier

## Publication de faillite/appeal aux créanciers Syneola SA en liquidation

### Débiteurs:

Syneola SA en liquidation

CHE-100.473.511

rue de l'Evoles 19

2000 Neuchâtel

**Type de procédure de faillite :** sommaire

**Date de l'ouverture de la faillite :** 23.03.2018

### Remarques juridiques:

Les créanciers du failli et ceux qui ont des revendications à faire valoir sont sommés de produire leurs créances ou revendications au point de contact dans le délai indiqué et de lui remettre leurs moyens de preuve (titres, extraits de livres, etc.). Les débiteurs du failli doivent s'annoncer auprès du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 2, CP). Ceux qui détiennent des biens du failli, à quelque titre que ce soit, sont sommés de les mettre à la disposition du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 3, CP). Ils seront déchus de leur droit de préférence, sauf excuse suffisante. Le point de contact indiqué vaut aussi pour les intéressés demeurant à l'étranger.

Publication selon les art. 231 et 232 LP, 29 et 123 ORFI.

1. But : effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la fabrication industrielle et au pré-assemblage d'éoliennes, y inclus toutes opérations commerciales et prestations de services connexes ou accessoires; commercialiser et valoriser tous produits et systèmes d'énergies renouvelables en synergie avec les éoliennes; exploiter un bureau d'ingénieur conseil dans la recherche et le développement d'énergies renouvelables; employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la créa-

tion, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets (pour but complet, cf. statuts).

Réalisation anticipée – vente de gré à gré

L'office soussigné, après recherche d'intéressés, a pu obtenir une offre ferme et irrévocable de CHF 5'591.55 (EUR 5'000.00) pour l'acquisition de gré à gré des brevets détenus par Syneola SA, soit : BB 60046EP (éolienne multipale sensiblement sphérique) et BB 54315 WO ; 54315 US (moyens d'interface pour metadata et utilisateur basés sur une sémiotique à plusieurs niveaux..). Un délai de dix jours, dès la présente publication est imparti aux créanciers et aux tiers pour adresser à l'Office soussigné une offre supérieure à celle reçue. Si aucune offre ne parvient à l'office soussigné et si la majorité des créanciers ne s'y oppose pas jusqu'au 18 mars 2019, la vente aura lieu au prix offert. En cas de surenchère, une vente aux enchères privées entre intéressés ne serait pas exclue et aboutirait à l'adjudication définitive des biens.

**Délai :** 30 jours

**Fin du délai:** 08.04.2019

### Point de contact:

Office des faillites du canton de Neuchâtel  
rue de l'Epervier 4, Postfach: 64, 2053 Cernier  
2053 Cernier